

Le mineur Fontaine Louis était occupé à l'emballage de ce puils. Après avoir vu sa berline vide il emballa la berline chargée. Malheureusement peut-être par distraction il se trompa de côté. La berline qui fonctionnait avec la cage était en réparation. Elle était remplacée momentanément par une chaîne qui devait accrocher à un cloch. Cette chaîne n'étant pas fermée la berline tomba dans le vide d'une hauteur de 50 mètres, en entraînant le malheureux Fontaine.

On ne releva que des débris informes. Fontaine est âgé de 23 ans. Il laisse une veuve sur le point d'accoucher. Le citoyen Roussel Paul, délégué mineur, informé aussitôt a commencé une enquête.

Suites mortelles d'un accident de mine A HERSIN-COUPY

Nous avons relaté les circonstances épouvantables de l'accident qui s'est produit aux mines de Neux.

Nous apprenons que le malheureux mineur Louis Debraek qui, pendant huit heures demeura pié en deux sous un éboulement est mort hier des suites de ses blessures.

Cette fin atroce met dans le deuil toute une nombreuse famille.

La grève des Tisserands et Tapisseurs DE TOURCOING

Ainsi qu'il était dans leur rôle, les journaux patronaux ont été grand usage autour des manifestations qui se sont déroulées ces jours derniers et de l'incident, banal en soi, qui s'est produit vendredi soir, près de l'usine Lorthois.

Aux dires de nos confrères, des agents ont été envoyés, quasi assommés. Pour un peu, les feuilles patronales eussent dénoté que les chevronnés des pandores avaient été éventrés, dépêchés, décapés en bitacks, par les manifestants, dévotement de véritables émeutiers.

Nous avons, quant à nous, en reproduisant la version d'un des agents soi-disant plétiens, donné un récit exact et impartial de l'affaire. Mais bien qu'il soit inutile d'attacher autrement d'importance aux relations exagérées autour d'intérêts de grévistes, nous disons qu'il y a de l'intérêt des grévistes de ne pas en fournir prétexte.

Des scènes de violences, grossières, amplifiées démesurément comme elles le seraient par les feuilles patronales, auraient pu résulter de démentir les grévistes de l'opinion publique et de provoquer les représailles de la police.

Est-ce à dire que les manifestations ouvrières doivent cesser? Non pas. La rue est libre pour tous, et les travailleurs ont le droit de disposer de leur union et de leur volonté d'obtenir la réalisation de leurs légitimes revendications.

De là, cependant, à se livrer à des violences inutiles et dangereuses, il y a toute une limite que les grévistes n'ont pas franchie jusqu'ici et qu'ils ne franchiront pas, même si le conflit actuel devait se prolonger plusieurs mois encore.

Les tisserands et tapisseurs conserveront le beau rôle dans la lutte légale qui est entreprise, en se départant pas de leur sang-froid, en démentant les accusations, qu'elles puissent venir.

Les patrons ont un intérêt à ce que des troubles ne se produisent pas. Par conséquent, les grévistes se défendent soigneusement des étrangers qui, sous prétexte de solidarité, s'infiltreraient parmi eux et profiteraient de la qualification pour accomplir des brutalités et des violences.

Ceux-là pourraient bien n'être que des stipendiés du patronat.

Le général André à Armentières

Samedi matin, il n'était bruit dans les milieux réactionnaires que de la défection finale du ministre de la Guerre à la fête de gymnastique du 31 mai. Certaines gens suspects et intéressés à étaient chargés d'aider de groupe en groupe, de maison à maison, d'une usine, colporter des canards plus ou moins stupides les uns que les autres.

Nous n'avons pas à envisager les mobiles qui poussent ces gens à essayer de détourner les visiteurs de la ville d'Armentières. Il nous suffit de constater que les petits commentateurs locaux, que les habitants anxieux nous ont déjà jugés ces peu intéressants personnages.

Nous reviendrons, d'ailleurs, sur la question après la fête.

Dans tous les cas, les divers organisateurs et fonctionnaires chargés de la préparation de la fête ont déployé toute leur activité pour arriver à donner à Armentières sa partur accoutumée.

Un magnifique arc de triomphe s'élève dans l'axe de la rue de la République, décorée de drapeaux et de fleurs.

Hier soir la retraite aux flambeaux a attiré une foule enthousiaste.

Nos concitoyens sont très gais et chacun espère qu'avec le temps qui se prépare au

beau la journée de demain sera exceptionnellement joyeuse et réussie.

Le général André arrive à Armentières, avec le train de midi.

Il recevra les corps constitués à la mairie et se rendra aussitôt à la salle de Banquet à l'Ecole Professionnelle.

LA GRÈVE DE La Gorgue - Estaires

LA REUNION D'ESTAIRES

Ainsi que nous l'avons annoncé, une réunion privée a été tenue hier après-midi, au siège du Comité de la Grève, salle du « Blessé de Saint-Privat », par tous les grévistes.

Dans cette réunion, la délégation ouvrière a rendu compte de son mandat à l'entrevue d'Hazebrouck et à l'entrevue de la Préfecture, à Lille.

Devant une assemblée très attentive, les délégués ont rendu compte de leurs travaux, en donnant un compte de leur mandat à l'entrevue d'Hazebrouck et à l'entrevue de la Préfecture, à Lille.

Tous ont été unanimes à rendre hommage à l'impartialité de M. le Préfet du Nord et de M. le Sous-Préfet d'Hazebrouck, voire même à leur bienveillance à l'endroit des ouvriers et à leurs efforts pour soutenir les intérêts des grévistes.

Vos délégués, dit le citoyen Gras, ont accordé toutes les concessions possibles pour arriver à la fin du conflit. A un moment donné, nous nous sommes conciliés. Mais nous n'avons pu, cependant, accepter, au dernier moment, une prétention exagérée des patrons qui, par un moyen détourné, auraient voulu nous faire accepter des conditions qui nous auraient fait rentrer au travail à la tête baissée.

Cette déclaration est accueillie par les cris d'enthousiasme et maintes fois répétée de : Vive la Grève! Vive la Grève!

Plusieurs grévistes prennent successivement la parole. Tous, sont unanimes à féliciter la délégation ouvrière. Si les patrons veulent continuer la guerre, nous continuerons à lutter, malgré les privations, malgré la gêne dans les ménages, mais nous ne rentrerons pas vaincus à l'atelier.

Un autre délégué fait remarquer l'attitude insolente des patrons à l'entrevue de la Préfecture. Cette entrevue, commencée à 2 heures de l'après-midi, n'a pris fin qu'à 10 heures moins le quart du soir. Pendant tout ce temps, le préfet n'a pas quitté d'une seconde la salle de réunion. Mais un patron, M. Delahaye, a trouvé moyen de rentrer à 9 heures, au moment où les ouvriers acceptaient les conditions sur les grandes larges et où on pouvait espérer que la reprise du travail allait être décidée.

Mais alors, ainsi que vous l'avez lu dans le « Réveil du Nord », dit le délégué, les patrons émettent une prétention exagérée sur le compte de la suite des duits.

La proposition des patrons était une diminution nouvelle des salaires. Nous ne pouvions l'accepter. (Cris: Vive la Grève! Vive la Grève!)

Pour nous, les patrons n'avaient qu'un but: repousser la conciliation. Ils sont arrivés à leur fin hier. Mais, nous pensons que M. le Préfet du Nord, qui a paru nous montrer beaucoup de sympathie, n'a pas été trompé.

De reste, il avait proposé de reprendre les pourparlers samedi prochain. Mais M. Lefranc objecta aussitôt qu'il avait besoin de s'absenter. M. Verquin dit aussi qu'il avait un rendez-vous.

A ces patrons, le préfet répondit: « Moi aussi, je devais m'absenter, mais pour aller à la fin de ce conflit, je resterai. » Malgré les adjurations du préfet, les patrons qui ne savent pas ce que c'est la misère au foyer, ne voulaient rien entendre. (Nouveaux cris de vive la grève.)

Notre collaborateur Pictet, qui assistait à la réunion, prend alors la parole, sur la demande de l'assemblée.

Il n'a pas de conseils à donner aux grévistes, mais il ne peut les engager à reprendre le travail. C'est à eux de décider.

Il critique l'attitude odieuse des patrons et adresse les grévistes à observer le plus grand calme malgré toutes les vexations, car il ne faut pas faire à des camarades le voyage d'Hazebrouck, où des juges condamneront sur des dépositions grotesques et mensongères de la maréchaussée.

Pictet critique ensuite la conduite de la municipalité d'Estaires qui a fait retirer aux grévistes les secours hebdomadaires du bureau de bienfaisance.

Le discours du citoyen Pictet est applaudi, puis l'assemblée vote à l'unanimité la continuation de la grève.

LA REPRISE DES POURPARLERS

M. le Préfet du Nord provoquera pour mardi prochain une nouvelle entrevue de la délégation ouvrière et de la délégation patronale. Espérons que cette fois, les patrons, revenus à de meilleurs sentiments, reconnaîtreont le bien fondé des revendications ouvrières et leur esprit de conciliation.

TENTATIVE DE SUICIDE D'UN SOLDAT

Un soldat du 73e de ligne, détaché aux grèves de La Gorgue-Estaires, a tenté de mettre fin à ses jours dans des circonstances dramatiques.

Ce soldat, du nom de Mayeux, était cantonné à l'usine Lefranc. Avant-hier soir, pour un

motif des plus futiles — une question d'esthétique — il recut de vives réprimandes du lieutenant Blanchard, dont il est l'ordonnance. Il fut même menacé de prison.

Très affecté, le soldat Mayeux entra dans le cantonnement et à peine était-il arrivé qu'on entendit une forte détonation.

C'était l'ordonnance Mayeux qui venait de prendre son fusil et de se tirer une balle Lebel. Heureusement, le coup dévia, et au lieu de lui fracasser le crâne, la balle traversa le bras gauche de l'infortuné pipoupiou.

La blessure est néanmoins assez grave. Aussi, après avoir reçu les premiers soins, le soldat Mayeux a été évacué d'urgence sur l'hôpital militaire de Béthune.

APPEL AUX CAMARADES

Aujourd'hui dimanche et demain lundi, des grévistes de La Gorgue-Estaires qu'étaient à Armentières et dans plusieurs villes de la région.

Plus que jamais, les camarades doivent faire preuve de solidarité. Tous les travailleurs — à quelque corporation qu'ils appartiennent — doivent verser leur obole pour soutenir dans la lutte des ouvriers qui combattent contre les prétentions des patrons enrichis à leur dépens.

LES CHARGES DE JEUDI

Nous avons les meilleurs renseignements sur l'état des victimes des charges de gendarmes le 4 juillet.

Mme Angèle Vasseur, femme Antoni, qui a été blessée aux genoux est dans un état satisfaisant.

Depuis son état nécessairement encore plus grave, elle n'a pas pu se lever. Elle a subi les frais du médecin et du pharmacien. Voilà une question que l'on pourrait poser à M. le maire.

A LA CORRECTIONNELLE

Trois grévistes ont comparu hier samedi devant le tribunal correctionnel d'Hazebrouck. Les accusés étaient : M. de la Gorgue-Estaires, M. de la Gorgue-Estaires, M. de la Gorgue-Estaires.

Henri SENS, âgé de 22 ans, tisserand à Estaires, est inculpé d'outrages à la gendarmerie et de bris de carreaux.

Sens n'a pas été arrêté au moment du délit. Mais le lendemain matin, des gendarmes vinrent le réveiller chez lui et l'arrêter.

A l'audience, ces gendarmes déclarent qu'ils ont reconnu Sens à son costume. Or, ce gendarme porte un costume comme tous les ouvriers, n'ayant rien de particulier.

Sens a été condamné à 6 jours de prison sans sursis. Evrard RICHARD, 36 ans, tisserand à Estaires, est inculpé d'outrages et de menaces envers un gendarme.

Richard jette au tir à l'arc dans une propriété lorsque un gendarme grimpa sur un mur de 1 m. 60 de hauteur pour regarder ce qui se passait.

Richard dit au gendarme de descendre ou sinon qu'il allait tirer dessus.

L'inculpé déclare qu'il a crié « allô » et non à l'inculpé, mais comme si le maître trouvé au téléphone dit.

10 jours de prison sans sursis. Sens et Rouzé ont décidé d'interjeter appel.

Rixe sanglante A ROUBAIX

Dans la nuit de vendredi à samedi vers 11 heures et demie, M. Grimaldi, commissaire du 5e arrondissement était prévenu qu'un nommé Constant Vanhoelc âgé de 30 ans, demeurant rue de la Conférence, 63, venait d'être blessé par le nommé Roseboom Charles, peigneur, âgé de 18 ans, demeurant rue d'Alger, 33, qui lui avait porté un coup de couteau dans le côté gauche.

M. Grimaldi se rendit immédiatement sur les lieux accompagnés de M. le docteur Bole, médecin-légiste qui déclara immédiatement que la blessure quoique sérieuse ne mettait pas les jours de la victime en danger.

L'inculpé a été mis immédiatement en état d'arrestation et sera traduit devant le Procureur de la République.

Roseboom a déclaré qu'il avait frappé Vanhoelc parce que... femme de ce dernier s'opposait à ce qu'il dérangeait furieusement.

CHUTE MORTELLE AU BLANG-SEAU

Vendredi soir, vers 10 heures, un vieillard de 78 ans, Antoine Fremat, né à Tournai, rentier, demeurant rue de Mézières, au Blanc-Sea, s'est tué en tombant dans sa cave.

Voici dans quelles circonstances : le bonhomme se trouvait dans sa cave, à l'heure où il se préparait à se coucher, quand il se pencha pour aller chercher un objet dans un panier suspendu au plafond.

C'était pour lui que des hommes s'entraient. C'était en son honneur que l'on violait les femmes, que l'on étranglait les enfants, que l'on torturait les vieillards.

C'était pour sa gloire et pour sa grandeur que l'on commettait tant de crimes et tant d'abominations.

Le Christ pleurait des larmes rouges. Et sa tête penchée sur son épaule déchirée semblait regarder à terre, sur les dalles violettes de ténébreux un long fleuve de sang venant de son point de supplice et qui coulait lentement, indéfiniment.

La dame de Blaise, toute droite, les yeux fixés sur le Christ martyrisé semblait l'interroger et lui demander raison de tant d'injustices et d'horreurs.

Et sa pensée mettez lui disait : Temps la victoire des larrons et des assassins? Vas-tu laisser le mal dominer le monde? L'injustice régner sur les hommes et les crimes odieux se perpétuer? Entends les cris de souffrance des peuples massacrés, des femmes que l'on torturait, des mères que l'on assassinait; sois pitoyable pour ce peuple qui n'immole pas ce qu'il veut, selon tes doctrines, vivre en l'honneur et l'équité; sois indulgent pour ceux qui croient en ton nom, dans la charité et en la justice. Christ, descends de ta croix, va dans la rue, reconquies les hommes, installe le règne des doux sur la terre.

Mais le Christ ne descend pas. Il reste dans son attitude douloureuse et résignée. Il rêve impassible, absorbé dans sa tristesse et dans son deuil, et de ses yeux creux il regarde toujours couler sous ses pieds le long

interminable fleuve de sang.

Alors la douzième se détourne. Elle sort dans le long criant à crier ogival.

La nuit est venue.

Les lourdes chevauchées se taisent.

Les hommes dorment dans l'ivresse de la bière et du sang, rassasiés après l'abondance curée.

Dans le lointain, vers la Grand-Place, des gémissements plaintifs montent encore dans l'air, grêles et faibles ainsi que des vagissements d'enfant.

La douzième monte jusqu'à la chambre de Madeleine. Elle veut revoir le lit vide, la place désolée abandonnée où sa petite-fille était encore il y a deux jours à peine. Elle veut s'abîmer là dans l'attente et dans la douleur.

Document, elle glisse sur le tapis du corridor, comme si elle craignait de s'éveiller. Elle est maintenant à la porte. Elle s'arrête toute droite, dans sa robe sombre, devant l'embrasure, et elle regarde.

Un homme est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

Le visage est là, dans son froc blanc de dominiqun. Sa lanterne éclaire le cadavre pâle d'une femme renversée sur le lit.

Le moine tremble, en proie à une émotion violente.

Il regarde à ses pieds.

par des pierres, aux cris de : « A bas l'Autriche ». Une nouvelle bagarre se produisit et, finalement la police s'étant retirée, les étudiants purent tenir leur meeting. Des discours d'une extrême violence ont été prononcés.

Au milieu de la réunion, une bande d'étudiants fit irruption dans le jardin, ayant à sa tête le drapeau de Trieste. Pendant que des applaudissements frénétiques accueillirent cette exhibition, aux fenêtres d'une maison voisine d'arbors le drapeau de Trieste et celui de Trente. De nouvelles acclamations retentirent.

Le meeting terminé, les étudiants ne voulant pas sortir par la porte du jardin qui était gardée militairement, virent ouvrir la porte de l'Institut anatomique gardé par des Grenadiers.

Les étudiants se dispersèrent sans incidents.

Pendant ce temps, une autre réunion se tenait dans la salle de l'Eldorado, les organisateurs n'ayant pu pénétrer à l'Institut anatomique. De violents discours ont également été prononcés contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique.

Deux étudiants qui avaient été arrêtés, ont été relâchés aussitôt. L'ambassade d'Autriche est gardée militairement.

Les Fêtes de Pétersbourg

Paris, 30 mai. — A l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de Saint-Pétersbourg, dont les fêtes ont commencé hier, le président de la République a adressé à l'empereur Nicolas le télégramme suivant :

« Au moment où la capitale de l'Empire ami et allié célèbre le deuxième centenaire de sa fondation, je me souviens que vous avez été le premier à adresser les félicitations à l'Empereur de France, le 15 mai 1812, à la suite de la victoire de la bataille de Friedland. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

Emile LOUBET.

L'empereur Nicolas a répondu :

« Son Excellence, Monsieur Emile Loubet, président de la République française. »

« Le télégramme que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion du deuxième centenaire de ma capitale me touche vivement. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

« Je suis sûr que vous voudrez bien agréer de ma part, à l'occasion de ce jour si glorieux, l'assurance de ma haute estime et de mon profond attachement à l'amitié qui nous unit. »

Or jamais, à aucun moment, je n'ai eu sur ce point spécial une conversation quelconque avec M. Pichat.

Il est vrai que le jour même, — il y a un an à peine, — on des propositions d'adhésion ont été faites au représentant du Parti Socialiste, deux personnes dont M. Pichat, sont venues me demander confidentiallement que je pusse en ces propositions. J'ai répondu que tout cela me paraissait absolument invraisemblable et que je conseillais très vivement de n'y attacher aucune importance.

Depuis cette date, je n'ai reçu que M. Pichat, pendant la session du conseil général et n'ai eu avec lui aucun nouvel entretien.

La question des Jeux CIRCULAIRE DE M. COMBES

Paris, 30 mai. — M. Combes, président du conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »

« Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées, nos précédentes, au sujet de l'Instruction publique, ont également été prononcées contre l'Autriche et le ministre de l'Instruction publique. »